



URGENCE ATTENTAT

**PRÉFET
DE VAUCLUSE***Liberté
Égalité
Fraternité***Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**

Pôle défense et sécurité des populations
Affaire suivie par : Mariyam DRAMÉ
Roger SILVA
Tél : 04 88 17 86 05 / 86 45
ddcs-ice@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **02 NOV. 2020**

La directrice

à

Mesdames, Messieurs les présidents
Mesdames, Messieurs les directeurs
(voir liste ci-jointe)

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE – « URGENCE ATTENTAT »

A la suite de l'attentat survenu à NICE le 29 octobre 2020, le Premier ministre a décidé d'élever le niveau VIGIPIRATE à « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire national. Cette posture est susceptible d'être ajustée en fonction de l'évolution de la situation et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, le dispositif VIGIPIRATE actif depuis le 26 octobre, est adapté pour renforcer :

- la sécurité des lieux de culte, en particulier pour les fêtes de la Toussaint et assimilés ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux politiques) avec une attention particulière sur les établissements scolaires, sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, les sièges de la presse régionale et nationale ;
- la sécurité des ressortissants, des intérêts et des entreprises françaises à l'étranger.

Il vous appartient de mettre immédiatement en place l'affichage des logogrammes « Urgence Attentat ».

Par ailleurs, le service d'information du gouvernement (SIG) sensibilisera le grand public par le biais des réseaux sociaux, et le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères mettra à jour les « conseils aux voyageurs » et le site ARIANE.

Il est également demandé aux organismes publics ou privés de renforcer la vigilance aux abords ainsi que les contrôles aux accès des établissements.

Dans le champ de vos activités respectives, les objectifs de sécurité restent identiques à la précédente posture énoncée dans mon courrier en date du 27 mai 2020.

Pour mémoire, je vous rappelle ci-après, les principales recommandations que vous devez prendre en compte :

Services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
84905 AVIGNON CEDEX 09
téléphone : 04 88 17 84 84 – télécopie 04 88 17 86 99
courriel : ddcs-directeur@vaucluse.gouv.fr
site internet : www.vaucluse.gouv.fr

- les accueils collectifs de mineurs (ACM), les clubs sportifs et le secteur médico-pédagogique : le guide des bonnes pratiques et ses annexes précédemment transmis sont complétés d'un guide vigilance attentats « accueil collectif de mineurs » paru en janvier 2017 consultables sur le site : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>
Ces recommandations sont transposables aux séjours VAO.
- Les rassemblements et les lieux accueillant du public : les organisateurs d'évènements, notamment des compétitions sportives en extérieur, se rapprocheront des services préfectoraux pour se faire préciser les mesures de sécurité à prendre.
- Les séjours à l'étranger : il est recommandé de consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

S'agissant des autres services et structures à vocation sociale, je vous rappelle les mesures de vigilance requises :

- **surveiller et protéger**

➤ **renforcer** la surveillance interne : analyser les vulnérabilités de l'accueil collectif du fait de la configuration des bâtiments et locaux, l'identification de tous les accès possibles et de leur positionnement dans l'environnement extérieur ;

➤ **s'organiser** : appréhender les moyens susceptibles de protéger les lieux et les personnes (accès/issues de secours/lieux de confinement/moyens d'alerte) et télécharger l'application pour Smartphones « SAIP » qui diffuse les alertes et les consignes de sécurité ;

➤ **former** les personnels aux comportements adaptés : établir des procédures d'alerte, sensibiliser le personnel et l'impliquer dans cette démarche de vigilance collective en favorisant la connaissance des réflexes et comportements élémentaires qui sont repris dans le guide général.

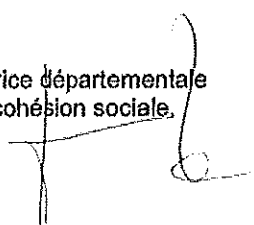
- **Contrôler :**

➤ **renforcer le contrôle** autour des entrées et sorties des personnes et des véhicules ;

➤ **vérifier** le fonctionnement des sorties de secours.

En conclusion, je vous recommande une nouvelle fois, la plus extrême vigilance dans l'exécution des missions et actions que vous engagez, pour garantir la sécurité des personnes bénéficiaires de ces actions et les salariés qui y contribuent.

La directrice départementale
de la cohésion sociale,


Christine MAISON

Liste des DESTINATAIRES :

- Associations ACM ET EAPS
- Associations gestionnaires de services et structures à vocation sociale
- Associations habilitées dans le Vaucluse pour l'organisation de séjours VAO